RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2020

OBJET :

DE-20-12-1-36) APPROBATION DES AIDES A PROJET JEUNES

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absent excusé : M. LEROY (pouvoir à Mme KAMINSKA).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7917H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2016 définissant les modalités d'attribution des aides à projets jeunes (A.P.J.) ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 20 juin 2018,

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 10 décembre 2020,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Il est décidé d'attribuer des aides financières aux porteurs de projets suivants :

- 1 700 € au projet solidaire, présenté par Monsieur Rémy DEVISH, domicilié au 19, rue du Donjon à Vincennes ;
- 1 300 € au projet artistique présenté par Madame Marine GIRAUDET, domiciliée au 98 bis, rue de Montreuil à Vincennes ;

ARTICLE II : La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2020, aux articles et chapitres correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7917H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020